

Projet de Train de l'Est – Lien ferroviaire entre Mascouche, Terrebonne et Repentigny

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 15 OCTOBRE 2008 À TERREBONNE

Québec, le 25 septembre 2008 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de Train de l'Est – Lien ferroviaire entre Mascouche, Terrebonne et Repentigny par l'Agence métropolitaine de transport*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **15 octobre 2008, à compter de 19 h 30, à la Villa des Moulins, située au 1425, chemin Gascon à Terrebonne, secteur Lachenaie**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation publiques débute aujourd'hui, le 25 septembre 2008, et se terminera le 9 novembre 2008.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 9 novembre 2008, ces documents peuvent être consultés aux endroits suivants :

- Bibliothèque de Terrebonne, secteur Lachenaie, 3060, chemin Saint-Charles à Terrebonne ;
- Bibliothèque municipale de Repentigny, 1, place d'Évry, Repentigny ;
- Bibliothèque municipale de Mascouche, 3015, avenue des Ancêtres, Mascouche.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 1255, rue Saint-Denis, local A-M100, de même que dans le site Internet du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 9 novembre 2008, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'informer et de s'exprimer sur un projet et ainsi participer au processus menant à la décision gouvernementale. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours et celui d'enquête et d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois.

LE PROJET

L'Agence métropolitaine de transport (AMT) propose la mise en service du train de l'Est, une nouvelle ligne de train de banlieue desservant l'est de Montréal et le nord-est de la région métropolitaine. Dans ce contexte, le projet à l'étude porte sur la construction d'une voie ferrée de 14,5 km entre le boulevard Céline-Dion, à Charlemagne, et le parc industriel de Mascouche, en utilisant notamment la partie centrale de l'autoroute 640 sur une distance d'environ 8 km. Parmi les objectifs du projet, l'AMT vise notamment à favoriser le développement économique dans la zone d'étude, à améliorer la desserte régionale en transport collectif et, conséquemment, à réduire la congestion routière en période de pointe. Le promoteur aménagerait quatre gares le long du tracé projeté, soit celles de Charlemagne, de Repentigny, de Terrebonne et de Mascouche. De plus, ce projet nécessiterait la construction de structures, notamment un pont ferroviaire pour la traversée de la rivière Mascouche, quelques ouvrages de franchissement de ruisseaux et deux structures d'insertion pour l'accès au terre-plein central de l'autoroute 640. Un passage à niveau serait également ajouté au croisement avec le chemin de la Presqu'Île à Repentigny et un tronçon du boulevard Pierre-Le Gardeur serait réaménagé en pont d'étagement afin de traverser la voie ferrée projetée à Repentigny. Enfin, l'AMT souhaite mettre en service le train de l'Est en décembre 2010 et évalue le coût total du projet à 300 millions de dollars.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

En période de construction, les travaux pourraient détériorer le climat sonore, la qualité de l'air ambiant et nuire aux conditions de circulation. Des mesures d'atténuation seraient mises en place par le promoteur afin de réduire les répercussions des travaux sur la qualité de vie des résidents. La réalisation du projet empiéterait sur une superficie d'environ 2 ha de territoire agricole protégé et occasionnerait le morcellement de certains terrains. Selon l'AMT, les producteurs agricoles pourraient accéder facilement aux parties restantes, mais l'aménagement d'un chemin d'accès serait nécessaire pour une des propriétés touchées. Quant au milieu naturel, les principales répercussions identifiées par le promoteur seraient la perte de couvert végétal dans certains boisés et milieux humides. À cet égard, la perte en milieux humides serait compensée par l'AMT.

À la suite de la mise en service du train de l'Est, le promoteur appréhende une dégradation du climat sonore, notamment dans certains secteurs des villes de Charlemagne et Repentigny. Afin d'atténuer le bruit à ces endroits, il prévoit des mesures telles que l'aménagement de buttes et d'un muret anti-bruit de même qu'une réduction de la vitesse de circulation des trains entre les gares projetées de Repentigny et de Charlemagne. Quant à la vibration induite par le passage des trains, l'AMT estime que sa répercussion sur la structure des bâtiments serait nulle et qu'elle serait faible sur la santé et la qualité de vie des résidents. Par ailleurs, la voie ferrée et les structures connexes modifieraient le paysage à divers degrés, mais l'aménagement d'écrans végétaux viendrait atténuer cette répercussion selon le promoteur. Enfin, il estime qu'en permettant une certaine réduction de la congestion routière, le projet diminuerait la pollution atmosphérique.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec madame Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447, poste 532 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : trainest@bape.gouv.qc.ca.